016-200054047-20240527-2024\_05\_27\_10-DE Reçu le 28/05/2024 Publié le 28/05/2024

### REPUBLIQUE FRANCAISE

#### DEPARTEMENT DE LA CHARENTE



## COMMUNE DE CONFOLENS

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

Le vingt-sept mai deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du jeudi 16 mai 2024 sous la présidence de **M. DUPRÉ Jean-Noël, maire.** 

COMMUNE DE CONFOLENS

Municipal: 27

Etaient présents :

Effectif légal du Conseil

M. BOUTY Philippe, Mme VILLEDARY Véronique, Mme LAMANT Marie-Line, M. LEBRET Hubert, M. PAULET Didier, M. BOOB Frédéric, Mme FOURNIER Sylvia adjoints M. DEMONT Jean-Michel, M. GRAVELLE Alain, Mme LANDREVIE Susanne, Mme BARRY Marie-Christine, M CHOPY Laurent, Mme MANCEAU Emmanuelle, Mme

Nombre de conseillers en exercice : 23

SOULAT Séverine, Mme FAYET Margot, conseillers municipaux

Présents: 16
Excusés-Absents: 07

Excusé(e)s / Absent(e)s: Mme LAFONT Cindy, M. FELIX Gaël, M. GAULTIER Tom, M. DEVAINE Justin, M. MILLOTTE Amaury, Mme BOURDIER Elise, Mme SIMON Sandrine

Délégations : 02

DEVAINE Justin, M. MILLOTTE Amaury, Mme BOURDIER Elise, Mme SIMON Sandrine

<u>Délégations</u>: M. DEVAINE Justin à M. BOUTY Philippe, M. MILLOTTE Amaury à Mme FAYET Margot

<u>Date de Convocation</u> : jeudi 16 mai 2024

Secrétaire de séance : Mme FAYET Margot

Date d'affichage: Jeudi 16 mai 2024

2024/05/27 N°10

## 10 - Ressources humaines - Approbation du règlement hygiène et sécurité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis du Comité Social Technique su Centre de Gestion de la Charente ;

Considérant la nécessité de se doter d'un règlement hygiène et sécurité s'appliquant à l'ensemble du personnel, précisant un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire fait lecture du règlement hygiène et sécurité de la commune de Confolens.

### Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ADOPTE le règlement hygiène et sécurité
- PRECISE que ce règlement sera notifié à tous les agents
- DIT que le règlement entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2024
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire relatif à cette décision

Pour Extrait Conforme En Mairie, le 28 mai 2024

Jean-Noël DUPRÉ Maire de Confolens

